

Bilan 2020-2021 du Plan directeur de l'eau 2017-2021 de la MRC pour le conseil des maires

Volets	Numéro	Constats	Actions	Budget	État de situation (2020)	État de situation (2021)	Action reconduite en 2022	Détails 2020	Détails 2021	
Milieux hydriques	1		Maintenir un programme d'échantillonnage des eaux de surface de la MRC pour effectuer un suivi de la qualité de l'eau	M	106 825 \$ sur cinq ans	Terminée	Terminée	Oui	Le suivi mensuel de la qualité de l'eau des 24 stations régulières s'est poursuivi en 2020, à l'exception de la sortie d'avril qui a été annulée en raison des consignes sanitaires à respecter (voir les résultats dans le rapport CE2021-24). Il s'agissait de la 11e campagne du programme d'échantillonnage de la MRC débuté en novembre 2009.	Le suivi bimensuel de la qualité de l'eau de l'ensemble des 31 stations de la MRC s'est poursuivi en 2021 (les résultats seront présentés ultérieurement). Il s'agissait de la 12e campagne du programme d'échantillonnage de la MRC débuté en novembre 2009.
	2	Un besoin de poursuivre l'acquisition de connaissances relativement aux eaux de surface et aux eaux souterraines	Maximiser l'utilisation des connaissances sur les eaux souterraines en agissant comme point de chute des données locales existantes et en diffusant auprès des municipalités les données régionales découlant du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) – Montérégie Est	M	Budget régulier de la MRC et budget Fonds vert	En cours	En cours	Oui	Poursuite de cette action en 2020 : • Suivi des projets d'approvisionnement en eau potable des municipalités et des données de la station du réseau de suivi des eaux souterraines située à Saint-Alphonse-de-Granby. • Participation aux rencontres du projet régional de recharge des eaux souterraines du COVABER-VS.	Poursuite de cette action en 2021 : • Suivi des projets d'approvisionnement en eau potable des municipalités. • Soutien financier du projet régional « ReSource » du COVABER-VS relatif à la recharge des eaux souterraines.
	3	Diverses sources ponctuelles affectent toujours la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau de la MRC	Relever, dans les sous-bassins versants prioritaires, des sources potentielles de pollution ponctuelle (phosphore et sédiments) et informer, le cas échéant, l'organisme responsable de l'application des règlements concernés	M	Budget MRC via le Fonds vert	En cours	En cours	Oui	Poursuite de cette action en 2020 : • Analyse des résultats de 2020 du programme d'échantillonnage de la MRC (données observées en temps sec); • Suivi et documentation des sources de pollution ponctuelle, dont des autorisations délivrées en 2020 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) sur le territoire de la MRC.	Poursuite de cette action en 2021 : • Suivi et documentation des sources de pollution ponctuelle, dont des autorisations délivrées en 2021 par le MELCC en vertu de la LQE sur le territoire de la MRC. • Octroi d'un mandat au RAPPEL – Coop de solidarité en protection de l'eau, lequel consiste à analyser et interpréter les données du programme d'échantillonnage de novembre 2009 à novembre 2021. Ce mandat permettra de poser à nouveau un diagnostic sur l'état de santé des cours d'eau du territoire, en identifiant notamment les secteurs les plus à risque de pollution ponctuelle.
	4	Un besoin de poursuivre l'acquisition de connaissances relativement aux milieux humides en tenant compte de la nouvelle responsabilité de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques	Elaborer le premier plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC selon les exigences et les délais prescrits par le MDDELCC	M	Budget MRC via le Fonds vert et budget régulier de la MRC	En cours	En cours	Oui	L'élaboration officielle du plan a été amorcée en 2020 : • Signature de la convention d'aide financière (subvention de 83 300 \$ du MELCC pour l'élaboration du PRMHH). • Élaboration d'un plan de travail (échancier détaillé des activités d'élaboration du PRMHH et ventilation des coûts), d'un plan de la gestion des risques et d'un plan d'engagement des parties prenantes. • Adoption et transmission du plan de travail au MELCC (septembre 2020). • Lancement de la démarche (nouvelle page dédiée au PRMHH sur le site Web). • Octroi d'un mandat à Nature-Action Québec (NAQ) pour accompagner la MRC au plan technique et scientifique (étapes 1, 2, 3 et 5 du PRMHH) et pour la rédaction et de la révision linguistique du PRMHH (octobre 2020). • Collecte et analyse des données de recension des milieux humides et hydriques.	Les actions suivantes ont été réalisées en 2021 : • Élaboration de l'approche de communication et de concertation et octroi d'un mandat d'accompagnement en communication à Transfert Environnement et société (janvier 2021). • Analyse et bonification des données de recension des MHH. • Approbation par le MELCC du plan de travail (février 2021). • Documentation et élaboration du portrait (contexte d'aménagement et contexte environnemental). • Élaboration du diagnostic des MHH (établissement de la méthodologie de priorisation des MHH, analyses multicritères et cartographie des MHH d'intérêt pour la conservation). • Consultations préliminaires sur les préoccupations du milieu (municipalités, ateliers sectoriels, sondage auprès des intervenants et de la population) et choix des enjeux prioritaires. • Diverses présentations au conseil (mars 2021, juillet 2021 et octobre 2021). • Amorces des rencontres auprès des municipalités (étape des engagements de conservation). • Rédaction préliminaire (portrait et diagnostic).
	5		Étudier la possibilité d'ajouter des dispositions au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) relatives à la protection des milieux humides	M	Budget régulier de la MRC et budget MRC via le Fonds vert	En cours	En cours	Oui	Poursuite de cette action en 2020 : • Suivi de la réglementation locale en matière de protection des milieux humides (territoire de la MRC). • Documentation des initiatives réglementaires relatives à la protection des milieux humides déployées à l'extérieur de la MRC.	Poursuite de cette action en 2021 : • Suivi de la réglementation locale en matière de protection des milieux humides (territoire de la MRC). • Documentation des initiatives réglementaires relatives à la protection des milieux humides déployées à l'extérieur de la MRC.
	6	La protection des milieux humides fait l'objet d'un encadrement réglementaire à géométrie variable à l'échelle de la MRC	Identifier au SADR certains milieux humides d'importance en tant qu'aires de conservation obligatoires, dont la tourbière de Saint-Joachim-de-Shefford	M	Budget régulier de la MRC	En cours	En cours	Oui	Poursuite de cette réflexion en 2020 : • Suivi du projet de plan de conservation de la tourbière dit du rang de l'Égypte de la Fondation SÉTHY (projet soutenu financièrement par la MRC en 2019).	Poursuite de cette réflexion en 2021 : • Réception du plan de conservation de la tourbière dit du rang de l'Égypte réalisé par la Fondation SÉTHY. • Concernant les tourbières Mawcook et Saint-Charles, il importe d'attendre l'adoption par la Ville de Granby de son Plan de conservation des milieux naturels (voir action 14) afin de prendre en compte les choix de conservation à l'égard de ces deux tourbières situées sur le territoire de Granby.
	7	L'intégrité écologique des milieux humides du lac Boivin est menacée	Participer aux groupes de réflexion des projets d'amélioration des milieux humides du lac Boivin	C	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Non	S.O. (action terminée)	S.O. (action terminée)

Milieu naturel	8	La protection des milieux forestiers fait l'objet d'un encadrement réglementaire à géométrie variable à l'échelle de la MRC	Étudier la possibilité de revoir les dispositions du SADR relatives à l'abattage d'arbres afin d'assurer une meilleure protection du couvert forestier	M	Budget régulier de la MRC	En cours	En cours	Oui	Poursuite de cette réflexion en 2020 : • Veille documentaire relative à cet enjeu. • Veille réglementaire quant au maintien des dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) limitant la conversion de boisés en terres agricoles. • Documentation de la problématique de fragmentation des milieux forestiers dans le cadre du mandat d'inventaire des milieux naturels d'intérêt et d'identification des corridors écologiques potentiels réalisé par NAQ en 2020 (voir l'action 11).	Poursuite de cette réflexion en 2021 : • Veille documentaire et réglementaire. • Analyse des résultats de l'étude de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) relative à la caractérisation des pertes forestières en Montérégie entre 2009 et 2017. • Soutien du projet régional de Géomont d'évaluation des pertes et des gains forestiers en Montérégie depuis 2017 (remise des livrables prévue en 2022).
	9		Modifier le SADR pour confirmer la vocation de conservation du parc national de la Yamaska	C	Budget régulier de la MRC	En cours	Non réalisée	Oui	Rencontre avec la SÉPAQ en décembre 2020 pour discuter de cette action et de l'action 10.	Ce projet de modification du SADR est reporté en 2022.
	10	L'intégrité écologique du Parc national de la Yamaska est menacée par la qualité de l'eau du réservoir Choinière et sa contamination causée par les usages périphériques	Étudier la faisabilité de mettre en place un cadre réglementaire régional pour assurer l'intégrité écologique de la zone périphérique du parc national de la Yamaska (bassin versant du réservoir Choinière)	C		En cours	En cours	Oui	Poursuite de cette réflexion par l'entremise de la mise en œuvre du Projet collectif du lac Boivin (voir action 19), du projet d'inventaire des milieux naturels d'intérêt et d'identification des corridors écologiques potentiels (voir action 11) et de l'action 9 précitée.	Poursuite de cette réflexion en soutenant Géomont pour la réalisation d'une étude des pertes forestières entre 2017 et 2020.
	11	Un besoin d'augmenter les efforts de protection des milieux naturels et d'établir des corridors écologiques potentiels :	Faire l'inventaire des milieux naturels d'intérêt et définir des corridors écologiques potentiels	M	Budget régulier de la MRC et budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Non	Finalisation du mandat d'inventaire des milieux naturels d'intérêt et d'identification des corridors écologiques potentiels dans la MRC et les territoires limitrophes (réalisé par l'organisme Nature-Action Québec grâce à l'obtention d'une aide financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie en 2019). NAQ a présenté au conseil les cartes et les constats en résultant en septembre 2020 (en complément, voir le rapport synthèse C.E220-27).	Partage de l'étude de NAQ et de la cartographie identifiant les milieux naturels d'intérêt et les corridors écologiques potentiels en Haute-Yamaska à la Fondation SÉTHY, afin de permettre la phase 2 de l'action 12. Diffusion sur demande des résultats à d'autres partenaires régionaux concernés.
	12	Un besoin d'augmenter les efforts de protection des milieux naturels et d'établir des corridors écologiques potentiels :	Encourager les projets d'intendance privée afin d'assurer une protection à perpétuité des milieux naturels (milieux forestiers et humides) de grande qualité : 1. En priorisant les 4 grandes tourbières 2. En priorisant les principaux corridors écologiques	C	175 000 \$ (35 000 \$ par année pendant cinq ans)	En cours	En cours	Oui	Action mise en œuvre par l'entremise de la nouvelle entente 2020-20231 portant sur la conservation des milieux naturels en Haute-Yamaska entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Fondation SÉTHY (voir le rapport C.E2020-03). Signée en avril 2020, cette entente de partenariat prévoit l'octroi d'un montant de 200 000 \$ sur 4 ans pour supporter financièrement la mise en œuvre par la Fondation SÉTHY du plan d'action 2020-2023 sur la conservation des milieux naturels en Haute-Yamaska. Voici une synthèse de la première année de cette entente 2020-2023 (voir en	Action mise en œuvre par l'entremise de l'entente 2020-20231 portant sur la conservation des milieux naturels en Haute-Yamaska entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Fondation SÉTHY. Les détails des démarches de conservation volontaire et légale seront présentés dans le rapport de reddition de compte de l'an 2 qui sera déposé à une séance ultérieure.
	13		Promouvoir la protection des milieux naturels (milieux forestiers et humides) et mettre en valeur les biens et services écologiques rendus par ces milieux (auprès des citoyens, des producteurs forestiers et des producteurs agricoles)	M	Via budget communication du PDE	Terminée	Terminée	oui	Poursuite de cette action dans le cadre de l'entente 2020-2023 avec la Fondation SÉTHY (voir action 12). Au cours de l'an 1 de cette entente, les activités de conservation et d'éducation relative à l'environnement ont permis de rejoindre près de 1 870 personnes (voir rapport de reddition de compte de l'an 1 déposé à la séance de juillet 2021).	Poursuite de cette action dans le cadre de l'entente 2020-2023 avec la Fondation SÉTHY (voir action 12).
14		Adopter une politique de protection des milieux naturels pour le territoire de Granby, en favorisant l'établissement de corridors fauniques	C		Terminée	Terminée	Non	La Ville de Granby a poursuivi l'élaboration de scénarios de conservation dans le cadre de la planification d'une politique de protection des milieux naturels pour son territoire (son adoption est reportée en 2021).		
	15	La non-conformité de bandes riveraines dans plusieurs secteurs agricoles	Poursuivre le contrôle de la conformité des bandes riveraines en milieu agricole à l'échelle de la MRC et émettre des constats d'infraction	P5	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Oui	La MRC a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'inspection des bandes riveraines par le biais de l'entente intermunicipale en vigueur jusqu'en décembre 2021. Globalement, le taux de conformité s'estimait à près de 82 % à l'échelle de la MRC (voir le rapport C.E.2021-10). <u>Visites</u> : De juin à octobre 2020, un total de 143 propriétés riveraines en milieu agricole ont été inspectées, lesquelles représentaient pour la plupart des cas à corriger suite aux visites des années précédentes. Parmi celles-ci, 13 % étaient maintenant corrigés, tandis que 19 % des cas s'étaient améliorés. <u>Accompagnement des riverains</u> : plusieurs démarches d'accompagnement ont été réalisées auprès des riverains pour les sensibiliser et répondre à leurs questionnements (ex. délimitation de la bande riveraine à l'aide de drapeaux de marquage, remise d'accroche-porte et de dépliants). <u>Transmission postale d'avis</u> (avril 2020) : • 21 avis d'infractions ont été acheminés aux propriétaires riverains en milieu urbain en infraction depuis 2018 (cas d'aggravation et de maintien de non-conformité constatés en 2020); • 11 avis de non-conformité (avis de sensibilisation) à l'intention des propriétaires concernés par les nouvelles infractions constatées en 2020. • 3 lettres de félicitations et 9 lettres d'améliorations aux riverains n'ayant pas été informés verbalement de leurs efforts de corrections ou d'améliorations lors des inspections de 2020. <u>Constat d'infraction</u> : suivant les orientations du conseil du printemps 2020 (contexte COVID-19), aucun des 27 dossiers de constat potentiel n'a pu être acheminé à la Cour municipale afférente.	La MRC a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'inspection des bandes riveraines par le biais de l'entente intermunicipale en vigueur jusqu'en décembre 2021. Compilation à venir dans un autre rapport.

Milieu agricole	16	Examiner la possibilité de contrôler l'érosion des fossés agricoles à proximité des cours d'eau situés dans le secteur prioritaire de la zone périphérique du parc national de la Yamaska (bassin versant du réservoir Choinière)	C	Budget MRC via le Fonds vert	En cours	En cours	Non	Cette réflexion s'est poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre du Projet collectif d'accompagnement des producteurs agricoles du bassin versant du lac Boivin (Projet collectif du lac Boivin) (action 19) et de la révision du programme financier agricole de la MRC (action 21).	
	17	Faire le piquetage des bandes riveraines à la suite des travaux d'entretien réalisés par la MRC en fonction des dispositions réglementaires applicables sur le territoire	M	Budget régulier de la MRC	Terminée	En cours	Oui		
	18	Le libre accès des animaux de ferme aux cours d'eau dans certains secteurs de pâturage	P5	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Oui	Le suivi des secteurs à surveiller s'est poursuivi à l'automne 2020 dans le cadre de l'application du Règlement numéro 2017-300 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement 2006-179 tel qu'amendé.	Le suivi des secteurs à surveiller s'est poursuivi en 2021 dans le cadre de l'application du Règlement numéro 2017-300 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement 2006-179 tel qu'amendé.
	19	Un besoin de collaborer aux efforts de gestion de la pollution diffuse de source agricole	C	46 500 \$ pour la première année et 25 000 \$ par année pour les trois années suivantes (soit 121 500 \$ sur quatre ans)	En cours	En cours	Non	Comme le prévoit l'entente 2017-2020 convenue avec l'OBV Yamaska, la MRC a octroyé un montant de 25 000 \$ à l'organisme pour mettre en œuvre cette action s'inscrivant dans le cadre du Projet collectif du lac Boivin également financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Depuis l'an 1, 45 producteurs agricoles ont été rencontrés (portion du bassin versant excluant le territoire de Granby) et cette 3e année a contribué à la poursuite des accompagnements auprès des producteurs agricoles concernés et la réalisation d'actions agroenvironnementales, dont l'aménagement de bandes riveraines et de haies brise-vent (4,15 km) et des cultures de couverture (104 ha) (voir rapport de reddition de compte de l'an 3 déposé à la séance de mai 2021).	Comme le prévoit l'entente 2017-2020 convenue avec l'OBV Yamaska, la MRC a octroyé un montant de 25 000 \$ à l'organisme pour mettre en œuvre cette action s'inscrivant dans le cadre du Projet collectif du lac Boivin également financé par le MAPAQ. Cette 4e et dernière année a contribué à la poursuite des accompagnements auprès des producteurs agricoles concernés.
	20	Poursuivre le programme de la Ville de Granby de soutien financier du milieu agricole pour réduire l'apport de contaminant par pollution diffuse			En cours	En cours	Non	Poursuite de ce programme d'aide financière de la Ville de Granby à l'intention des producteurs agricoles du territoire de Granby afin d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Yamaska.	Poursuite de ce programme d'aide financière de la Ville de Granby à l'intention des producteurs agricoles du territoire de Granby afin d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Yamaska.
	21	Offrir un programme de soutien aux producteurs agricoles du bassin versant du lac Boivin (à l'extérieur de la ville de Granby) visant à réduire la pollution diffuse	C	32 000 \$ (8 000 \$ / année pendant quatre ans)	Terminée	En cours	Oui		
	22	Un besoin d'interventions pour améliorer l'hydrologie du cours d'eau Bouchard en amont du lac Boivin	C		Non prévue	Non prévue	Non	S.O.	
	23	La présence de puits d'eau brute (d'alimentation) contaminée à Warden	C		En cours	En cours	Non	Programme d'infrastructures municipales d'eau : Plus de 5,1 M\$ pour des travaux d'infrastructures d'eau à Warden https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/programme-dinfrastructures-municipales-deau-plus-de-51-m-pour-des-travaux-dinfrastructures-deau-a-warden-32140	
	24	L'usine de filtration de Granby nécessite des travaux de modernisation	C		En cours	En cours	Non		
	25	La possibilité de conflit d'usage (vie aquatique et approvisionnement) en eau potable à Granby	C	Poursuivre la mise en œuvre des actions d'économie d'eau potable dans toutes les municipalités munies d'un système public de distribution d'eau	En cours	En cours	Non	La majorité des municipalités concernées ont poursuivi en 2020 la mise en place de mesures d'économie de l'eau potable : Granby : Poursuite des actions d'économie d'eau (réglementation en vigueur sur l'arrosage et le lavage des véhicules et bâtiments, sensibilisation par la patrouille verte, kiosque d'information et distribution de sabliers de douche et projet d'installation de 380 compteurs d'eau dans des bâtiments résidentiels). Waterloo : Surveillance étroite de la consommation d'eau afin de détecter les possibles fuites et la surconsommation, sensibilisation auprès des citoyens et des ICI, maintien des subventions et des actions d'économie d'eau déjà entreprises. Roxton Pond : Poursuite des actions d'économie d'eau (utilisation de compteurs d'eau et maintien de cette mesure, surtaxe imposée aux unités qui consomment plus de 50 000 gallons/an (2 \$ par 1000 gallons excédentaires), transmission de lettres pour sensibiliser les citoyens à diminuer leur utilisation d'eau potable et à en faire un usage de manière responsable). Warden : L'ensemble des immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal est doté de compteurs d'eau, mais aucun suivi de la demande en eau potable n'a été effectué par la Municipalité en 2019.	

Milieu urbain	26	Assurer l'approvisionnement en eau potable pour le développement futur de la ville de Granby	C		Terminée	Terminée	Non	Suivant l'acceptation par le MELCC du débit écologique de la rivière (lequel permet l'approvisionnement en eau pour le futur), aucune autre démarche...	
	27	Les nouvelles exigences du MDDELCC concernant la protection des sources d'approvisionnement en eau potable	C	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Non	La MRC a continué de suivre les projets d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable des municipalités assujetties. Par ailleurs, aucune nouvelle demande de partage de données n'a été soumise à la MRC à cette fin en 2020.	S.O.
	28	Le système de traitement des eaux usées de Roxton Pond arrive à son point de saturation	C		En cours	En cours	Non		
	29	Les infrastructures de traitement des eaux usées de Granby sont vieillissantes et ne comprennent pas de désinfection (coliformes fécaux)	C		En cours	En cours	Non		
	30	Les exigences du MDDELCC concernant les rejets de phosphore en amont du réservoir Choinière	C		Terminée	Terminée	Non		
	31	Des raccords inversés subsistent encore	C	Budget MRC via le Fonds vert	En cours	En cours	Oui		
	32	La majeure partie des réseaux de Granby et de Waterloo sont combinés	C		En cours	En cours	Non		
	33	Le volume des surverses des réseaux d'égout à Granby et Waterloo est maintenant documenté grâce à l'entremise des nouveaux équipements de télémétrie	C		En cours	En cours	Non		
	34	La présence d'un potentiel important de pollution dans la rivière Yamaska Nord en aval de Granby	C		En cours	En cours	Non		
	35		M	Budget GMR de la MRC	Terminée	Terminée	Oui		
	36	La présence d'installations septiques déficientes ou non conformes	P4	200 000 \$ (40 000 \$ / année pendant cinq ans)	Non réalisée	En cours	Oui	Aucun mandat de caractérisation des I.S. n'a été réalisé en 2020 (voir rapport C.E2019-31), car il était souhaité de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir à une nouvelle méthodologie de sélection des cas et pour permettre aux municipalités de porter une plus grande attention aux nombreux cas investigués au cours des années précédentes.	La MRC a mandaté la firme d'experts-conseils Environnement LCL inc. pour permettre la caractérisation de 100 installations septiques dans le cadre de deux phases (printemps et automne 2021). Les précisions relativement aux livrables à recevoir sont à venir.
	37		C	Budget MRC via le Fonds vert	En cours	En cours	Oui	Sur les 176 installations septiques à correction obligatoire (classe C) relevées dans la MRC de 2010 à 2018, 166 étaient corrigés ou en voie de l'être (taux de correction de près de 86 %) (voir rapport C.EC.E2021-05).	Sur les 176 installations septiques à correction obligatoire (classe C) relevées dans la MRC de 2010 à 2018, 164 étaient corrigés ou en voie de l'être (taux de correction de près de 85 %).
	38		C	Budget MRC via le Fonds vert	En cours	En cours	Oui	Sur les 612 cas à correction volontaire (classes B et B-) relevés dans l'ensemble de la MRC de La Haute-Yamaska de 2010 à 2018, 236 étaient corrigés volontairement ou en voie de l'être (taux de correction de plus de 35 %) (voir rapport C.E2020-02).	Sur les 612 cas à correction volontaire (classes B et B-) relevés dans l'ensemble de la MRC de La Haute-Yamaska de 2010 à 2018, 255 étaient corrigés volontairement ou en voie de l'être (taux de correction de plus de 38 %).

39		Offrir des séances de formation à l'intention des inspecteurs des municipalités locales de la MRC portant sur les suivis à réaliser dans le cadre du Programme de caractérisation des installations septiques	M	Via budget communication du PDE	Non prévue	En cours	Oui	S.O.	La planification de cette formation a été amorcée en 2021 afin de la dispenser en janvier 2022.
40	Les volumes et la vitesse de ruissellement des eaux de surface amplifiés par la multiplication des surfaces imperméables	Accompagner les municipalités dans la mise en place de pratiques innovatrices en gestion durable des eaux pluviales (GDDEP) : 1. Par la diffusion et l'utilisation de l'Outil de diagnostic municipal pour la gestion des eaux pluviales du ROBVO; 2. Par l'élaboration et le fait de rendre disponible une boîte à outils sur les bonnes pratiques de GDDEP.	M	Budget MRC via le Fonds vert	Non réalisée	En cours	Oui		
41	L'apport de sédiments dans les cours d'eau provenant de l'érosion en milieu urbain	Adopter un règlement afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la ville de Granby et diminuer l'apport de sédiments dans les cours d'eau	C		En cours	En cours	Non	Le projet de règlement sur le contrôle de l'érosion et des eaux pluviales demeure en processus de révision interne (son adoption est reportée à l'automne 2020).	
42		Offrir des séances de formation à l'intention des employés municipaux et des entrepreneurs sur la gestion durable des eaux pluviales et sur les bonnes pratiques de contrôle des sédiments et de réduction de l'érosion (contrôle de l'érosion et des sédiments sur les chantiers de construction, entretien écologique des fossés, mesures de récupération des sédiments dans les puisards évacuant des eaux pluviales aux lacs et cours d'eau)	M	Via budget communication du PDE	Terminée	Non réalisée	Oui	Dispense en janvier 2020 d'une deuxième formation du RAPPEL « Contrer l'érosion dans le contexte forestier - pratiques et techniques de contrôle de l'érosion dans les chemins forestiers, laquelle a été organisée par l'OBV Yamaska avec le soutien financier de la MRC (voir l'action 60). Celle-ci a eu lieu à Granby dans le cadre de la tenue d'un atelier de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) sur la résilience des milieux forestiers face aux impacts des changements climatiques.	Report de cette action au début de l'année 2022.
43		Étudier la possibilité de développer d'autres outils réglementaires pour favoriser les mesures permettant la rétention d'eau de ruissellement sur les terrains et le contrôle de l'érosion	M	Budget MRC via le Fonds vert	En cours	En cours	Oui	Poursuite de la réflexion en documentant les outils réglementaires de gestion des eaux pluviales. La poursuite de ce projet implique par ailleurs d'attendre l'adoption prévue par la Ville de Granby d'un règlement sur le contrôle de l'érosion et des eaux pluviales (voir action 41).	Poursuite de la réflexion en documentant les outils réglementaires de gestion des eaux pluviales. La poursuite de ce projet implique par ailleurs d'attendre l'adoption prévue par la Ville de Granby d'un règlement sur le contrôle de l'érosion et des eaux pluviales (voir action 41).
44		Promouvoir la mise en place, dans toutes les municipalités locales, d'une politique d'entretien des fossés favorisant la technique du tiers inférieur intégrée aux appels d'offres	M	Budget MRC via le Fonds vert	Non réalisée	En cours	Oui	L'amorce de cette action est reportée en 2021.	Suivis amorcés auprès de certaines municipalités pour documenter les pratiques en cours relatives à l'entretien des fossés. Par exemple, la Ville de Granby confirme que la technique du tiers inférieur est intégrée aux pratiques de l'organisation. Il est prévu de poursuivre cette action d'accompagnement auprès des municipalités en 2022.
45	La non-conformité des bandes riveraines dans certains secteurs urbains	Poursuivre le contrôle de la conformité des bandes riveraines en milieu urbain à l'échelle de la MRC et donner des constats d'infraction	P5	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Oui	La MRC a poursuivi la mise en oeuvre du Programme d'inspection des bandes riveraines (voir action 15), dont en milieu urbain : <u>Visites</u> : De juin à octobre 2020, un total de xx propriétés riveraines en milieu urbain ou résidentiel ont été inspectées, ce qui représente 56 % des inspections réalisées en 2020. <u>Transmission postale d'avis (avril 2020)</u> : • 21 avis d'infractions ont été acheminés aux propriétaires riverains en milieu urbain en infraction depuis 2018 (cas d'aggravation et de maintien de non-conformité constatés en 2020); • 7 avis de non-conformité (avis de sensibilisation) à l'intention des propriétaires concernés par les nouvelles infractions constatées en 2020. • 8 lettres de félicitations et 19 lettres d'améliorations aux riverains n'ayant pas été informés verbalement de leurs efforts de corrections ou d'améliorations lors des inspections de 2020. <u>Constat d'infraction</u> : suivant les orientations du conseil du printemps 2020 (contexte COVID-19), aucun des 27 dossiers de constat potentiel n'a pu être acheminé à la Cour municipale afférente.	La MRC a poursuivi la mise en oeuvre du Programme d'inspection des bandes riveraines en milieu urbain par le biais de l'entente intermunicipale en vigueur jusqu'en décembre 2021. Compilation à venir dans un autre rapport.
46	Un besoin de formation pour l'application des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables	Organiser des rencontres d'information avec les inspecteurs municipaux sur les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	M	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Oui	Une rencontre d'information en visioconférence sur le thème des cours d'eau, des bandes riveraines et des milieux humides a eu lieu en octobre 2020. Cette rencontre visait le partage d'information sur les activités liées aux milieux hydriques et humides, la clarification des rôles des différentes instances et la consolidation de la collaboration entre les acteurs du milieu.	En préparation des travaux d'élaboration du PRMHH, transmission d'une synthèse de la démarche et d'un sondage aux inspecteurs des municipalités au printemps 2021. Tenue de rencontres en visioconférence sur demande auprès de certains inspecteurs des municipalités locales dans le cadre de l'amorce de cette démarche. La prochaine rencontre d'information est reportée en début d'année 2022.
47	Un besoin d'actualiser certaines dispositions relatives à la protection des rives et du littoral du SADR	Bonifier certaines dispositions relatives à la protection des rives et du littoral du SADR, notamment en matière de contrôle des espèces exotiques envahissantes et de stabilisation de la rive	M	Budget MRC via le Fonds vert et budget régulier de la MRC	En cours	En cours	Non	Avant de recommander cette modification, nous attendons que le MELCC adopte sa nouvelle politique ou réglementation en remplacement de la PRRPLI. Cette réflexion s'est poursuivie en 2020 en effectuant des suivis auprès des municipalités pour documenter la situation relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE) en milieu riverain et du littoral (problématique et encadrement dans le cadre des demandes de travaux de contrôle, le cas échéant).	La MRC a participé à la consultation du MELCC relative au projet transitoire de gestion des zones inondables visant à remplacer la PRRPLI (dépôt d'un mémoire et contribution au mémoire de la FQM). Avant de recommander cette modification, nous attendons l'adoption de cette nouvelle réglementation.

	48	Un besoin d'outils pour encourager et faciliter la revégétalisation des berges	Poursuivre l'Opération bandes riveraines en santé afin de soutenir les riverains dans leurs efforts de revégétalisation : 1. Par l'offre d'ateliers de formation auprès des riverains 2. Par l'offre d'arbustes (formats de deux ans) à faible prix	M	1. Via budget communication du PDE 2. 46 500 \$ sur cinq ans (soit 9 300 \$ par année)	Non réalisée	Terminée	Oui	Il était prévu de revoir la formule de distribution des arbustes en 2020 en raison de la demande à la baisse constatée depuis la mise en place de ce programme en 2013 (voir bilan 2019). Ce projet a toutefois été mis en suspens au printemps 2020 en raison des consignes sanitaires en vigueur en mai 2020.	L'édition 2021 de l'Opération Bandes riveraines en santé a été simplifiée au plan administratif tout en étant adaptée aux normes sanitaires à respecter. Un total de 1 000 arbustes a ainsi été offert gratuitement aux propriétaires riverains inscrits lors d'une journée de cueillette sans contact à l'auto tenue en mai 2021, soit un total de 10 plants par inscription. Cette formule a notamment été annoncée dans les correspondances acheminées à certains riverains (voir rapport C.E2021-10). Nous avons par ailleurs reporté en 2022 le projet d'atelier de formation en ligne prévu à l'automne 2021.
	49	Un besoin d'outils pour encourager les bonnes pratiques en matière de gestion durable de la ressource en eau et promouvoir la réglementation applicable	Elaborer des fiches techniques thématiques en ligne à rendre disponibles aux municipalités et aux citoyens (ex. rive, littoral, milieu humide, gestion des eaux de pluie, installations septiques, contrôle de l'érosion, etc.)	M	Via budget communication du PDE	Terminée	En cours	Non	Finalisation en 2020 du projet de capsules vidéo sur les bandes riveraines.	Achat de guides du RAPPEL sur le contrôle de l'érosion et sur la revégétalisation des rives.
industriel	50	La présence d'un potentiel important de pollution industrielle dans la rivière Yamaska Nord en aval de Granby	Poursuivre le suivi périodique des rejets industriels à l'égout de la ville de Granby	C		Terminée	Terminée	Non	La Ville de Granby a réalisé en 2019 un plan de suivi des rejets industriels à l'égout.	
	51	La possibilité de conflit d'usage (vie aquatique et approvisionnement) en eau potable à Granby	Munir les ICI de la ville de Granby de compteurs d'eau, selon les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et sensibiliser ces établissements à une utilisation optimale de l'eau potable.	C		En cours	En cours	Non	La Ville de Granby a poursuivi son projet d'installation de 70 compteurs d'eau dans les ICI (soit un total de 450 compteurs d'eau en y incluant les 380 résidences également visées - voir action 25).	
	52		Interdire, à partir du 1 ^{er} janvier 2017, l'utilisation de l'eau potable en continu sur le territoire de Granby pour les systèmes de refroidissement, climatisation, compresseur ou urinoir	C		Terminée	Terminée	Non	La réglementation auprès des ICI à Granby est en vigueur.	La réglementation auprès des ICI à Granby est en vigueur.
Milieu récréotouristique	53	L'absence de bandes riveraines dans certains terrains de golf et de camping	Poursuivre le contrôle de la conformité des bandes riveraines en milieu récréotouristique (ex. golfs et campings riverains) à l'échelle de la MRC et donner des constats d'infraction	C	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Oui	La MRC a poursuivi son programme d'inspection des bandes riveraines en milieu récréotouristique (voir action 15). Au total, 12 propriétés associées à des terrains de camping et un golf ont été inspectées au cours de l'année 2020.	La MRC a poursuivi en 2021 son programme d'inspection des bandes riveraines en milieu récréotouristique (voir action 15). 7 propriétés ont été inspectées, soit 4 terrain de golf et 3 terrain de camping.
Sécurité	54	Un besoin en acquisition de connaissances relativement aux zones inondables	Mettre à jour la cartographie des zones inondables des secteurs actuellement cartographiés (rivières Mawcook et Yamaska Nord entre Waterloo et Warden ainsi que le secteur en amont du lac Boivin) à l'aide du LIDAR	C	5 000 \$	Non réalisée	Non réalisée	Non	Ces deux actions sont reportées afin d'attendre les nouvelles données du LIDAR de 2020 ainsi que le guide méthodologique prévu en 2021 du Gouvernement du Québec visant à baliser la cartographie des zones inondables pour l'application réglementaire.	Ces deux actions sont reportées afin d'attendre les nouvelles données du LIDAR de 2020 ainsi que le guide méthodologique prévu en 2021 du Gouvernement du Québec visant à baliser la cartographie des zones inondables pour l'application réglementaire.
	55		Procéder à la cartographie des zones inondables de la rivière Mawcook Nord à l'aide du LIDAR	C	5 000 \$	Non réalisée	Non réalisée	Non		
	56		Mettre en place un programme préventif d'entretien des cours d'eau	M	Budget régulier de la MRC	Terminée	Terminée	Oui		
	57	La présence de plusieurs cours d'eau sédimentés sur le territoire	Poursuivre les interventions auprès du MDDELCC afin d'alléger la procédure d'aménagement et d'entretien de cours d'eau pour la rendre plus efficiente	M	Budget régulier de la MRC	Terminée	Terminée	Non	Poursuite des démarches auprès du MELCC, en suivant notamment le projet de Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) adopté en septembre 2020.	Poursuite des démarches auprès du MELCC, en participant à la rencontre des coordonnateurs aux cours d'eau des MRC de l'Estrie et de la Montérégie tenue en juin 2021.
	58		Étudier la possibilité de bonifier les documents d'appels d'offres des travaux d'entretien de cours d'eau en tenant compte des considérations environnementales (ex. par des plantations d'arbustes)	M	Budget régulier de la MRC	Non réalisée	Non réalisée	Non		
Planification et collaboration	59		Poursuivre la collaboration et l'implication de la MRC auprès de l'OBV Yamaska et du Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME-Yamaska)	M	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Oui	Des représentants de la MRC ont participé à l'assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska, aux rencontres du comité directeur et du comité technique du RAME-Yamaska, aux rencontres des comités de travail sur les milieux humides et hydriques de la Yamaska.	Des représentants de la MRC ont participé à l'assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska, aux rencontres du comité directeur et du comité technique du RAME-Yamaska et aux diverses autres démarches de consultation relative aux objectifs de conservation des milieux humides et hydriques de la Yamaska.
	60	La clé du succès du PDE : la communication et la collaboration	Poursuivre la collaboration de la MRC auprès des autres organismes environnementaux présents sur le territoire	M	Budget MRC via le Fonds vert	Terminée	Terminée	Oui	<u>Octroi d'aides financières</u> : • Soutien financier à l'OBV Yamaska de la tenue d'un deuxième atelier de formation du RAPPEL sur l'érosion en milieu forestier (voir l'action 42). <u>Représentations de la MRC</u> : • Participation au lancement de l'atelier participatif du projet collectif du lac Boivin (février 2020); • Participation à la conférence de presse organisée par la Fondation SÉTHY sur le projet de don écologique dans la tourbière St-Joachim-de-Shefford (février 2020); • Participation à une rencontre organisée par la Fondation SÉTHY sur le projet de plan de conservation de la tourbière du rang de l'Égypte (octobre 2020). Il est à noter que le REHY n'a pas été en mesure d'organiser de déjeuners-conférences en raison des consignes sanitaires à respecter.	Représentations de la MRC : • Participation à la rencontre des partenaires du lac Boivin (mars 2021) ; • Participation à la rencontre du comité de pilotage du projet collectif du lac Boivin (juin 2021). Il est à noter qu'aucune rencontre du REHY n'a été organisée en 2021. Consultation sectorielle (dossier du PRMH) : Comme précité à l'action 4, la MRC a organisé des ateliers pour consulter les organismes de la région relativement à la conservation des milieux humides et hydriques de la Haute-Yamaska.
			Prévoir un budget annuel de communication pour informer la population sur les		50 000 \$					

Communication	61	La clé du succès du PDE : la communication et la collaboration	actions du PDE, et pour permettre la mise en œuvre de certaines actions de communication	M	(10 000 \$ / année pendant cinq ans)	Terminée	Terminée	Oui	<p>Les démarches suivantes ont contribué au rayonnement du PDE au cours de l'année 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du bilan 2019 du PDE; • Participation à l'atelier sur l'eau du forum régional du CREM « Adaptation aux changements climatiques, passons à l'action » (présentation intitulée « Le PDE comme outil d'adaptation aux changements climatiques »). <p>D'autres actions de communication (infolettres, communiqués, publications sur le site Web de la MRC et dans les bulletins municipaux), dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'atelier sur la résilience des milieux forestiers face aux impacts des changements climatiques, incluant une présentation du RAPPEL sur le contrôle de l'érosion en milieu forestier (en collaborant avec l'OBV Yamaska - voir l'action 42); • Diffusion du renouvellement de l'entente avec la Fondation SÉTHY (en collaborant avec l'organisme - voir l'action 12). 	<p>Les démarches suivantes ont contribué au rayonnement du PDE au cours de l'année 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation sur l'état d'avancement du PDE de la MRC (rencontre des partenaires du lac Boivin en mars 2021); • Présentation sur le PDE de la MRC (Bons coups de la MRC par la mise en oeuvre de son PDE) dans le cadre d'un atelier du congrès de la FQM (automne 2021). <p>D'autres actions de communication (infolettres, communiqués, publications sur le site Web de la MRC et dans les bulletins municipaux), dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle formule d'offre d'arbustes; • Diffusion de la campagne de sensibilisation sur l'eau de puits; • Diffusion de la consultation préliminaire du PRMHH, incluant un sondage sur la conservation des milieux humides et hydriques de la Haute-Yamaska.

Légende

M : actions applicables à l'ensemble de la MRC
C : actions ciblées
P : actions priorisées par sous-bassin versant
P1 : priorité 1
P2 : priorité 2
P3 : priorité 3
P4 : priorité 4
P5 : priorité 5